

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ET MOTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 MARS 2024

Le vingt et un mars deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Moulon, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Renaud CHALLENGEAS, Maire.

Date de convocation : 14 mars 2024

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 4

Nombre de votants : 15

Présents : M. Renaud CHALLENGEAS, Mme Chantal FARNIERE, M. Alain CLEMENCEAU, M. Jean-Robert DEROSE, M. Olivier GAUTEY, Mme Julie CHOLET, M. Christian LACOSTE, Mme Charlotte EBERHARDT, Mme Cindy MAGNAN, Mme Cléa KAMGA KUATTE, M. Arnaud OBRY

Absents excusés : Mme Christine BROUSTE (donne procuration à Mme Chantal FARNIERE), M. Franck LE ROY (donne procuration à M. Olivier GAUTEY), M. Yannick ROUSSEAU (donne procuration à Mme Cléa KAMGA KUATTE), Mme Stéphanie DEVILLE (donne procuration à M. Arnaud OBRY)

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire, Renaud CHALLENGEAS a ouvert la séance.

Secrétaire de séance : Madame Cindy MAGNAN.

Le procès-verbal de la séance du 06 février 2024 est approuvé.

Délibération n° 2024-016 : Compte administratif 2023 - Commune

Le Conseil Municipal décide d'arrêter les résultats tels que résumés ci-dessous :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
877 268, 91 €	946 752, 47 €	224 998, 94 €	372 100, 60 €

Délibération n° 2024-017 : Compte de gestion 2023 - Commune

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion est dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2024-018 : Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à compter du 1^{er} avril 2024

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2024-019 : Droit de préemption immeuble Vrit

Décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption

Délibération n° 2024-020 : Droit de préemption immeuble Saint Pe

Décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption

Délibération n° 2024-021 : Encaissement indemnisation sinistre poteaux parvis Mairie

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'indemnisation du sinistre et autorise Monsieur le Maire à encaisser la somme de 720, 27 €

Délibération n° 2024-022 : Fourniture et pose d'une porte création commerce local

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis pour la fourniture et la pose d'une porte deux vantaux

Délibération n° 2024-023 : Menuiseries logement social : 89 A rue de Teynac

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis pour la fourniture et la pose d'une porte, sept fenêtres

Délibération n° 2024-024 : Travaux plomberie sanitaires classes école primaire publique

Le Conseil Municipal approuve le devis pour poser une conduite d'eau froide pour alimenter les lavabos des quatre classes à l'école primaire

Délibération n° 2024-025 : Fixation loyer du local commercial

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité le montant du loyer à 500,00 € hors charges et autorise Monsieur le Maire à signer le bail

Délibération n° 2024-026 : Fixation loyer logement social : 89 A rue de Teynac

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité le montant du loyer à 450,00 € et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location

Délibération n° 2024-027 : Fonds départemental d'aide à l'équipement des communes 2024

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire l'acquisition de la pose d'un panneau lumineux pour un montant de 10 700,00 € et décide de demander au Conseil Départementale de lui attribuer une subvention

Délibération n° 2024-028 : Modification du règlement intérieur du cimetière : scellement urne sur monument funéraire

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que le scellement d'une urne sur le caveau est autorisé

Délibération n° 2024-029 : Approbation règlements salle des fêtes

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement de la salle des fêtes pour les particuliers et pour les associations